

Réfection de la digue de la Rondaine et des berges à Desnes, 1890

DÉPARTEMENT  
du JURA

Arrondissement

DANS le SAUNIER

COMMUNE  
DESNES

0-7  
Réfection de la digue de la Rondaine  
et des berges de ce cours d'eau vers les  
le champ des Religieuses, les ponts de la  
Écurie et du cimetière.

Clauses et conditions des travaux

1<sup>re</sup> - La digue au nord du Village longeant  
le champ des Religieuses, sera réparée dans sa  
totalité sur une longueur de 151<sup>m</sup>0.

Elle aura au sommet, dans toute sa longueur,  
une largeur de six mètres.

Sur une longueur de 5 mètres en partant  
de la Rondaine, elle aura une hauteur  
de 0<sup>m</sup>30, sur les cinq mètres qui suivent elle  
atteindra une hauteur de 0<sup>m</sup>40, du dixième  
au quinzième mètres elle aura une hauteur de  
0<sup>m</sup>50, à partir du quinzième jusqu'à un  
cinquante mètres, 0<sup>m</sup>60, de 56<sup>m</sup> au 86<sup>m</sup>,  
0<sup>m</sup>70, sur les 30 mètres qui suivent 0<sup>m</sup>40, et de  
ce point à l'extrémité touchant le chemin  
d'intérêt commun, N<sup>o</sup> 3, la pente sera régulière  
pour aboutir au niveau dudit chemin.

2<sup>e</sup> - Réparation de la berge de cours d'eau  
en face du champ des Religieuses, sur une  
longueur de 8 mètres; fermeture de la brèche  
et régularisation des talus.

3<sup>e</sup> - Pont de la Écurie

Réparation de 8 mètres de berge au  
sud du pont et exhaussement de 0<sup>m</sup>7 de  
la dite berge

Réparation de la berge au nord du pont,  
à partir de ce point jusqu'à l'angle du

formé par le terrain communal.

Dans cette partie la terre du ruisseau sera relevée et déposée sur le talus, rive gauche, le même travail sera fait sur le côté gauche de dit talus qui sera formé de ce côté par le rebroussement du terrain communal. Ce talus sera le prolongement régulier de la partie non déterrée et aura, comme la digue, 1 mètre de largeur à sa partie supérieure.

N<sup>o</sup> Pont du Carrière

Réparation de la berge au nord du pont, depuis le mur de soutènement jusqu'au champ de Micheland. Même travail que ci-dessus.

Les travaux seront terminés au 20 avril prochain.

Le paiement de ces travaux sera effectué aussitôt que leur reconnaissance en aura été faite et approuvée par l'Ingénieur ordinaire.

L'adjudication des dits travaux a été faite en mairie, le 28 Mars 1870.

Le sieur Jacquard Auguste ayant été déclaré adjudicataire pour la somme de 60<sup>fr.</sup> et aucun rabais n'ayant été offert sur son enchère, a été admis comme adjudicataire.

Et ont signé :

Le Président du Syndicat - Le membre du syndicat

Cayre Antide

Chetex

L'adjudicataire

Jacquard Auguste